

## Les conseils de rédaction des statuts

Ne perdez jamais de vue que les statuts de votre association sont vos « règles du jeu ».

Ils « **feront loi** » tout au long de la vie de votre association, et seront la première référence en cas de litige ou désaccord entre les membres ou avec un tiers.

**Chaque association est unique, de par son activité et son fonctionnement. Il vous faut des statuts « sur mesure » !**

**Rédigez vos statuts en commun** : Chaque fondateur doit s'impliquer dans la rédaction des statuts afin que tout le monde soit « en phase ».

**Préférez des statuts courts** : une idée par article et préférez la rédaction d'un règlement intérieur pour définir le détail du fonctionnement de votre association.

**N'imposez pas de règles trop strictes** : elles pourraient être un frein au développement de votre activité ou au fonctionnement de votre association.

**Soyez toujours clairs et précis** : les articles doivent être compris par tous et éviter toute ambiguïté pour ne pas être source de désaccord.

### Seuls 3 articles sont obligatoires :

#### Article 1 : Donner un nom à votre association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre ...

#### Article 2 : Définir un but clair

Cette association a pour but ...

#### Article 3 : Fixer géographiquement votre siège social

Le siège social est fixé à ....

### Les articles conseillés :

#### Article 4 : Définir les différentes catégories de membres

membres d'honneur.  
membres bienfaiteurs.  
membres actifs.

#### Article 5 : Fixer les règles d'admission

#### Article 6 : Fixer les règles de radiation

### Les conseils de rédaction des statuts

Article 7 : Penser que vous pourrez avoir besoin de collecter des ressources

Article 8 : Constituer votre Conseil d'Administration

Article 9 : Etablir les modalités de réunion de votre Conseil d'Administration

Article 10 : Constituer votre bureau

Article 11 : Fixer les règles de l'Assemblée Générale Ordinaire

Article 12 : Fixer les règles de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Article 13 : Prévoir l'établissement d'un registre spécial

Article 14 : Rédiger votre règlement intérieur

Article 15 : Fixer les règles de modifications de statuts

Article 16 : Prévoir les modalités de dissolution